

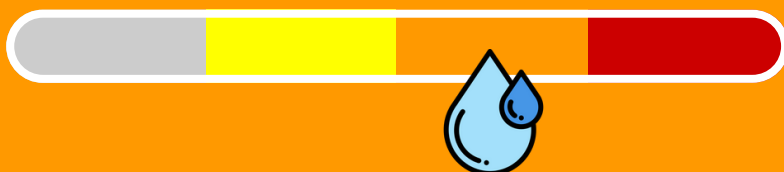


PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



USAGES INTERDITS

PARTICULIERS

COLLECTIVITÉS

PROFESSIONNELS

AGRICULTEURS

Conception : DDT49 - Septembre 2025 / Images : Flaticon.com



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via l'url : mtect.fr/506

   @Prefet49

Soyons
écocitoyens
**Préservez
la ressource
en eau !**



ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



PARTICULIERS

USAGES INTERDITS



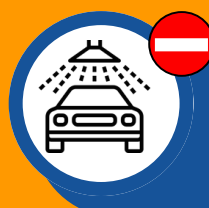
Arrosage des jardins
potagers entre 8h - 20h



Arrosage des espaces
arborés et massifs de fleurs
(sauf arbres et arbuste plantés en
pleine terre depuis moins de 2 ans
entre 20h et 9 h)



Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules à
domicile



Nettoyage des façades,
toitures et autres surfaces
imperméabilisées
(sauf si intervention de professionnels, collectivités
et sous conditions)



Remplissage et vidange
des piscines (de plus de 1m³,
sauf remise à niveau et premier
remplissage sous conditions)





ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



COLLECTIVITÉS

USAGES INTERDITS



Arrosage des espaces
arborés et massifs de fleurs
(sauf arbres et arbuste plantés en
pleine terre depuis moins de 2 ans
entre 20h et 9 h)



Arrosage des pelouses
et des terrains de sport



Alimentation des
fontaines publiques et
privées d'ornement en
circuit ouvert



Nettoyage des trottoirs
et voiries
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Remplissage et vidange
des piscines à usage collectif
(Sauf cas de premier remplissage)



Mancœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés (sauf sous
certaines conditions)





ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



PROFESSIONNELS

USAGES INTERDITS



Arrosage des pelouses



Arrosage des terrains de sport et d'activités équestres



Arrosage des golfs



Stations de lavage des véhicules

(sauf pistes haute-pression ou à 70% d'eau recyclée ou portique en mode éco)



Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs

(sauf arbres et arbuste plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h)



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels, collectivités et sous conditions)

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mtect.fr/506

   @Prefet49

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !



ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



AGRICULTEURS

USAGES INTERDITS



Irrigation par aspersion
des grandes cultures,
prairies, vergers ...



Arrosage en arboriculture
(sauf techniques économes entre
14h et 20h)



Arrosage en horticulture
et pépinière :
• entre 14h -20h
techniques économes
• entre 8h -20h
hors techniques économes



Nettoyage voiries, façades
toitures et autres surfaces
imperméabilisées
(sauf si intervention de professionnels,
collectivités et sous conditions)



Arrosage en maraîchage
entre 14h et 20h
(semences potagères, plants
maraîchers, petits fruits)



Mancœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés (sauf sous
certaines conditions)

Conception : DDT49 - Septembre 2025 / Images : Flaticon.com

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mTECT.fr/506

@Prefet49

